

COMPTE-RENDU SECÉTARIAT – MAI 2024

Programme croissance des marchés

Volet 3 – Usine de valorisation des surplus de lait (UVSL)

En février dernier, le P10 avait déposé auprès des transformateurs l'étude de KPMG qui a permis de déterminer le niveau de compensation en \$/hl et la durée de compensation (7 ans) que ce volet aurait. À la suite de la présentation de la CCL aux transformateurs, ceux-ci ont émis 34 questions de compréhension à KPMG. Lors de la rencontre du secrétariat du 8 mai dernier, la CCL a présenté les réponses de KPMG. Au total, KPMG a répondu à 18 questions concernant la méthodologie utilisée, les paramètres utilisés ainsi que les raisons de leurs hypothèses et constats. Dans ces réponses, KPMG a mentionné à plusieurs reprises être disposée à modifier les paramètres afin que ceux-ci soient plus représentatifs de la réalité. À la fin de la présentation, le CILQ a questionné la CCL sur les prochaines étapes afin de savoir si le P10 allait faire état des discussions à KPMG et de leur demander d'ajuster les paramètres. Selon la réponse de la CCL, les producteurs ne demanderont pas à KPMG d'effectuer les modifications proposées dans leur réponse. La CCL évoque toutefois qu'une demande de l'industrie pourrait être faite, mais la position actuelle du P10 est orientée afin d'offrir une compensation de 14 \$/hl sur une période de 7 ans.

Les membres du secrétariat ont également discuté du guide de l'applicant et du contrat type qui seront rattachés à ce volet du programme. Actuellement, le P10 est à la préparation du guide de l'applicant. La CCL a indiqué vouloir présenter ce guide lors de la rencontre du secrétariat le 3 juillet prochain. Le CILQ a mentionné qu'il serait préférable de présenter ce document lors de la rencontre du secrétariat du 12 juin prochain afin de se donner du temps pour en discuter et d'apporter des modifications s'il y a lieu avant le CCGAL de juillet.

Volet 2 – Volet d'accès au lait

La CCL a fait un retour sur le document qu'elle avait déposé avant le CCGAL de mars dernier. Ce document faisait état de l'évolution des discussions au sein du sous-comité de travail du secrétariat. À la suite de la présentation, le CILQ a fait état des commentaires qu'il avait émis lors de la diffusion de ce document. Le CILQ a soulevé que l'idée d'augmenter le volume de lait d'une entreprise durant les 3 premières années de son projet n'était pas une bonne idée puisque cette solution ne permet pas de limiter les risques de cannibalisation. Le CILQ a indiqué qu'il serait préférable de fixer le volume pour les 3 premières années du projet afin de limiter l'impact de cannibalisation possible. Un processus de vérification annuelle effectuée par le comité d'experts évaluerait s'il y a eu ou non des déplacements de marché. À la fin de la 3^e année, le comité d'experts devra faire une évaluation approfondie du marché pour valider qu'il n'y pas eu de cannibalisation. À la suite de cette évaluation, le comité déciderait s'il augmente ou non le volume de lait alloué à l'entreprise. La CCL a pris note des commentaires du CILQ et elle en discutera avec les membres du sous-comité.

Des discussions doivent encore avoir lieu afin de définir les critères du programme et les différents produits admissibles.

Rapport de Yanic Lessard